

COMPTE RENDU REUNION DU 25/02/2020 A 20H30

Absents excusés : Florent MAMIQUE et Laurent POUTOIRE

Présents extérieurs : Alain DULUC, Jean-Marc DUBOURG et Delphine DUCAMP

1° Pylône multi-opérateur, SYSTRA Foncier

Présence de Messieurs Alain DULUC et Jean-Marc DUBOURG qui avaient adressé un courrier (ainsi que Messieurs Sébastien LACROIX et Pierre-Marc GARBAY) pour contester l'implantation de ce pylône à 75 m de chez eux. Alain DULUC signale un problème pour Michèle GOURGUES à cause de ses appareillages. Demande de Sébastien LACROIX pour installer les antennes sur le pylône existant d'ORANGE qui est sur un terrain privé.

Après débat, le conseil municipal indique que ce nouveau pylône sera implanté dans un autre lieu, à 400m environ des habitations.

La nouvelle implantation du pylône commun pour Bouygues, SFR et Free a été acceptée sur la parcelle communale C158 Peyrehitte, d'une superficie estimée à 60m² environ, dans le cadre d'une activité de déploiement, exploitation et commercialisation d'infrastructures passives de télécommunications. Les conditions contractuelles seront les suivantes : location à la commune moyennant une redevance annuelle de 2000€/an, prix global et forfaitaire. La convention sera prise sur 12 ans avec une reconduction tacite de 6 ans, une période de préavis de 24 mois et une indexation à 1%.

Le Conseil municipal donne son accord pour la signature par M.le Maire du mandat permettant la réalisation des études techniques qui confirmeront la bonne faisabilité du projet. Le bail pourra être signé après validation des études techniques.

Il autorise SYSTRA FONCIER - Gaël RIVALIN représentant la société HIVORY à effectuer les formalités nécessaires.

2° Vote du compte administratif 2019

En section Fonctionnement :

Dépenses : 326 820,49€

Recettes : 335,912,24€ le résultat de l'exercice est positif de **9 091,75€** : compte tenu de l'excédent reporté de 2018 de **84 933,43€**, le résultat de clôture 2019 cumulé est de **94 025,18€**

En section Investissement :

Dépenses : 119 108,77€ Recettes : 159 994,01€, résultat exercice 2019 : **4 318,60€**

Compte tenu du résultat de clôture reporté de l'exercice précédent : **36 566,64€**, le résultat de clôture 2019 s'élève **40 885,24€**

Les restes à réaliser des programmes d'investissement s'élèvent en dépenses à : 12 200,00€ et en recettes à 46 079,00€, ce qui génère un excédent de restes à réaliser de **33 879,00€**

Le résultat de fonctionnement à reprendre au BP 2020 Recette 002 Fonctionnement s'élèvera donc à **94 025,18€** et celui d'investissement reporté Recettes 001 Investissement sera de **40 885,24€**.

Le résultat de clôture cumulé de l'exercice 2019 (fonctionnement et investissement) s'élève à **134 910,42€**

M.Le Maire se retire et cède la Présidence à Mme Michèle PROSPER; celle-ci demande alors au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2019 et le compte de gestion du Receveur, reflet exact des écritures de la commune tenues par la Trésorerie; les comptes sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

Mais le Conseil Municipal émet une réserve sur les loyers impayés au 31/12/2019 d'un montant de 7 836,83€.

3° Personnel : Ouverture de poste rédacteur principal 2ème classe

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du prochain départ à la retraite de la secrétaire de mairie, à compter du 01 avril 2020 et afin de pourvoir à son remplacement, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent de : rédacteur principal 2ème classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer ce poste permanent. Le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures. Il sera chargé des fonctions de secrétaire de mairie. La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné. M. le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste. Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Avancement de grade – Création de poste d'adjoint technique principal 1ère CLASSE

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint technique principal 1ère classe pour assurer les missions d'agent technique polyvalent pour assurer l'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts. Après avoir entendu M. le Maire dans ses explications complémentaires et après proposition d'avancement de grade pour le tableau année 2020, après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création à compter du 01 juillet 2020 d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Principal 1ère classe et la suppression à compter du 01 juillet 2020 d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique Principal 2ème classe.

et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice et d'autoriser M. le Maire à signer toute pièce afférente au dossier.

4° Tarif communaux et subventions aux associations et demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'examiner les différents tarifs municipaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs 2019 et d'appliquer pour 2020 les tarifs ci-après :

Concession cimetière : 15.00 € le M2.

Locations de salles : Particuliers de la Commune :* Grange Tèchené : 45 €

* Foyer des Jeunes : 1e jour : 70 € - 2ème jour : 35 € - Forfait nettoyage : 25 €

* Petit Chapiteau (3x6m) : 50 € (avec aide d'un employé communal)

Usagers Hors Commune : * Foyer des Jeunes : 1 e jour : 200 € - 2è jour 110 € * Forfait nettoyage : 25 € * utilisation du lave-vaisselle : + 34 €/jour d'utilisation - machine à glaçons : 22 €

□ location pour repas de classe (à titre cantonal) : 80 € □ location pour associations extérieures : 65€ (demande d'une personne de la commune)

Tarifs travaux agricoles :

Tracteur, épaveuse, rotavator, broyeur : 45 € /heure-Location remorque communale : 17 € la journée

Tracto-pelle : 50 €/heure

Le Conseil Municipal demande que chaque association fournisse un état des comptes pour bénéficier de la subvention de la commune. Après en avoir délibéré, il décide de voter les subventions suivantes:

FOYER DES JEUNES 1805 € - ACCA (dont 977 € exceptionnel en 2020) 1500 €

ASS DES AMIS DE SAINTE CROIX 380 € (dont 243 € exceptionnel pour fête sur le site)

ASS DES AMIS DES EGLISES ANCIENNES 48 € - CLUB DES 2 CLOCHERS 475 €

COMITE KERMESSE 152 € - INTER ASSOCIATION 152 € - PST OMNISPORT 252 €

TELETHON 100 €

CENTRE DE LOISIRS : participation de 13 € par jour et par enfant de Carcarès-Sainte-Croix et de 09 € par enfant et par mercredi après-midi

COLLEGES : 35 € par élève de Carcarès-Sainte-Croix. - RESTAURANTS DU COEUR (sur article

6713) 93 € - SECOURS CATHOLIQUE : 152 € - VISION CULTURE 152 €

A.N.A.C.R.40 : Subvention exceptionnelle pour la construction du Mémorial de la Résistance Landaise à Téthieu 100 €.

Un courrier des JARDINS NAIIFS demande une subvention pour 2020. Cette association, enregistrée à la Préfecture des Landes le 15 mars 2016, dont le siège social est au 3313, Route de la Midouze, lieu-dit Cap de Bos – 40400 CARCARES SAINTE CROIX a pour but premier le renforcement du lien social ainsi que la préservation des espèces végétales et animales du territoire, au travers le développement d'une ferme pédagogique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ne donne pas suite à cette demande car les locaux sont privés et l'attribution de financement public est exclusivement réservé aux biens publics et aux Associations ayant un objet d'utilité communale reconnue (patrimoine, animation, culture...).

5° Eglise de Sainte Croix : récapitulatif des subventions attendues, SPS

Monsieur le Maire informe des subventions obtenues pour les travaux de la 4ème tranche de la chapelle Saint Pierre Es Liens à Sainte Croix, à savoir : dépense subventionnable retenue par le Département et l'Etat : 58 760,00 € HT – subventions acquises ou sollicitées :

Etat (DRAC) 30% acquis : 17 928,00€ - Etat (Ministère de l'Intérieur) 7,53% acquis : 4 500,00€ - Région Nouvelle Aquitaine (25% sollicité) : 14 940,00€ - Département des Landes 14,79% du montant retenu par le Département ou 14,54% du montant retenu par l'Etat - proposé 8 690,60€ - Reste pour la commune de Carcarès-Sainte-Croix (22,93%) 13 701,40€.

La dépense correspondante sera imputée au Chapitre 204, Article 204142, Fonction 312 (AP 2020 N°704 "Travaux monuments site objets protégés 2020") du budget départemental

6° Logement communal appart.2 ancienne école

Concernant la dette de loyer d'un montant de 7 836€ au 31/12/2019 du logement communal, appt. 2 ancienne école, le Conseil Municipal demande le passage d'un huissier.

7° Logement communal "Canton" : changement de titulaire

Comme suite au décès de Marie-Louise Morlaes, le Conseil Municipal décide de mettre le bail au nom de son fils Elie Morlaes.

8° Délibération Sécurisation du centre bourg

Après un premier avis sur la sécurisation du centre bourg, des panneaux sont stockés à la grange de Labère. Une demande doit être réalisée pour la localisation des réseaux en créant un compte DICT. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, souhaite en reparler après les élections pour trouver une solution en accord avec les citoyens concernés et les parents d'élèves.

9° Bureau de vote

M. le Maire sera absent. A l'ouverture 8H-11H : Michèle PROSPER, Joël SAINT GUIRONS, Martine MALLET, Delphine DUCAMP; 11H – 14H : Véronique MORLAES, Florent MAMIQUE, Eric SENTUCQ, Nathalie POUTOIRE, Frédérique DUSSEAU; 14H-18H : Jean-Yves POCHEZ, Olivier LABE, Eric LABEDADE, Michèle PROSPER

10° Questions diverses

Autorisation d'occupation de voirie

Monsieur Thierry ESQUERRE 240, Allées Marines 40400 TARTAS, Pizzeria ambulante, souhaite installer son véhicule sur la place de la Mairie entre 18h et 22h, le mardi soir, chaque semaine pair. Le Conseil Municipal donne son accord mais lui conseille aussi de se rapprocher de la Direction Départementale de l'Équipement pour proposer ses services sur l'aire de Champigny, proche de la RN824 où beaucoup de camions s'arrêtent, emplacement plus commercial.

Panneaux photovoltaïques

Demande à M. Le Maire si nous avons des nouvelles de Monsieur Le Grelle pour l'installation des panneaux photovoltaïques puisque nous avons le permis de construire et que le PLUi est accepté. Monsieur Le Maire n'a pas de nouvelles mais il sait qu'il a contacté Juliette au service Urbanisme à la CCPT (Communauté des Communes du Pays Tarusate). Dossier à relancer.

Demande de Véronique BARTHOUMEYROU

Véronique BARTHOUMEYROU a demandé le prêt du tracto-pelle pour déplacer la terre sur son terrain à bâtir. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas prêter cet engin car l'agent qui le conduit est en arrêt de travail.

Urbanisme : la nouvelle clé sur les documents d'urbanisme du PLUi a été remise à la mairie.

Chaudière Appt. N°1 – ancienne école : Demande de devis pour remplacer la chaudière de l'appartement N°1 ancienne école.

Forêt : Marie-Josée Dupouy informe que 3 pins sont tombés sur parcelle palombière, sous emprise ONF. Le bois de chauffage, évalué à 6 stères, sera vendu 25€ le stère. Edmond Desbordes est intéressé.

Bois : Bois gratuit pour Jean Labedade qui propose d'enlever 2 arbres tombés lors du coup de vent de décembre 2019 chemin de Lacantaou qui va vers la Midouze.

Maison de Mauhum : Les visites continuent mais certains souhaitent chiffrer les travaux et d'autres renoncent à l'annonce d'un futur lotissement.

Matériel communal : Le Conseil Municipal souhaite un suivi plus rigoureux du matériel, que celui-ci se trouve à la grange de Labère, qu'il soit rangé sous le hangar ou dans l'atelier.

La CCPT a demandé de passer l'épareuse sur les bordures de chez Rollin au garage Labidalle. Nous avons fait appel à Alex Hillardoy qui facture 47€ de l'heure pour les communes.

L'ensemble de l'atelier municipal devra être nettoyé et rangé.